

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 876 000 francs destinés au réaménagement de l'île Rousseau, parcelle N° 5613, feuille N° 37, Genève-Cité, soit:

- un crédit de 1 460 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île, des plantations d'arbres, de l'éclairage des éléments de projet du centre de l'île (étape I);**
- un crédit de 170 000 francs destiné à la restauration de la barrière périphérique;**
- un crédit de 246 000 francs destiné à l'éclairage des arbres depuis la périphérie de l'île comprenant la restauration de l'éclairage du bastion de l'île (étape II).**

Rapport de Mme Ariane Arlotti.

La proposition PR-809 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 septembre 2010. Elle a été examinée lors des séances de commission des 20 octobre, 10 et 17 novembre 2010, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour son précieux travail.

Préambule

Concernant le réaménagement de l'île Rousseau, une première proposition, la PR-738, a été refusée par la commission des travaux et des constructions le 3 février dernier. A cette époque, le projet était d'organiser un concours pour le réaménagement de l'île Rousseau, mais l'idée n'a séduit aucun commissaire, ces derniers ayant considéré que, les paramètres pour réaménager le site étant connus et immuables, il n'y avait pas de nécessité de mettre sur pied un concours et ils ont considéré que le Service des espaces verts (SEV) pouvait se charger de faire une proposition avec les autres services intéressés.

Voici donc le nouveau projet: la proposition PR-809.

Séance du 20 octobre 2010

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et de M. Patrick Müller, architecte-paysagiste au Service des espaces verts

M. Müller relate que le présent projet de réaménagement a notamment été réalisé en collaboration avec M. Philippe Beuchat et l'unité municipale de conservation du

patrimoine. Il rappelle que l'île Rousseau a été aménagée en promenade publique en 1835, bien avant la construction du pont du Mont-Blanc qui a été inauguré en 1860. Il explique la présence historique des peupliers, plantés en référence à la tombe de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. Il parle également du gravillon argilo-calcaire qui recouvrait l'île à ses débuts.

Une gravure de la même époque montre que la statue de Rousseau n'était pas tournée vers le lac, comme aujourd'hui, mais vers les visiteurs qui approchaient de l'île par la passerelle côté ville. Il explique que c'est le sculpteur Pradier lui-même qui en avait demandé la réorientation, pour que son œuvre soit mieux exposée à la lumière. S'agissant du projet de réaménagement, M. Müller explique que l'enjeu du projet consiste à mieux souligner l'attrait du lieu, à rendre l'île plus agréable aux visiteurs, en réaction aux nuisances provenant du pont du Mont-Blanc tout proche, c'est pourquoi le projet consiste plutôt à mettre en valeur la partie ouest de l'île. De plus, comme à l'origine, la statue sera retournée vers la ville et la majeure partie de la surface de l'île sera recouverte de gravillon. En outre, une ceinture de pavés entourant le gravillon facilitera la circulation des personnes à mobilité réduite, alors que l'aménagement de deux grands gradins en pierre, placés sur les pentes douces, aux deux angles de l'île, pourront servir d'assises aux promeneurs. Les touches végétales seront constituées par sept peupliers, un saule, ainsi que par un tilleul à la pointe est, qui donnera un fond végétal à la statue tout en marquant la séparation entre l'île et le pont du Mont-Blanc. Un massif de fleurs vivaces entourera le socle de la sculpture de Pradier. Outre les gradins en pierre, pendant la belle saison, le projet propose aussi aux promeneurs de s'asseoir sur des chaises mobiles. En outre, après la fermeture de la buvette, un portail permettra de fermer l'île pendant la nuit et d'éviter les déprédations. M. Müller précise que la question de l'ouverture de la buvette après l'été est encore ouverte. Le projet de réaménagement comprend aussi un concept d'éclairage de la statue et des arbres depuis le sol, ainsi que trois ou quatre lampadaires publics. Le projet inclut, par ailleurs, une proposition d'éclairage événementiel des grands arbres depuis l'extérieur de l'île, ainsi qu'une restauration au LED de l'éclairage du bastion.

Aux questions de la commission la rapporteuse retiendra les réponses suivantes:

- Le brossage des pierres du bastion qui sont noires et/ou recouvertes de mousse n'est pas prévu dans l'actuelle proposition.
- Concernant la fermeture nocturne du site, il a été imaginé que la buvette devrait être ouverte au moins jusqu'à minuit afin de retarder autant que possible la fermeture du portail. Ce dernier serait ouvert et fermé par les soins du tenancier de la buvette. Mais, cela dit, il ne serait pas réaliste de lui confier le rangement des chaises, c'est pourquoi il semble préférable de synchroniser les horaires de l'île sur les horaires d'exploitation de la buvette. Le portail et les chaises mobiles sont proposés d'entente avec la Gérance immobilière municipale (GIM).
- S'agissant des références au passé dans le projet de réaménagement, M. Oertli précise qu'il ne s'agit pas d'une rénovation historique mais d'un aménagement contemporain qui superpose les allusions au passé et les tendances actuelles. Les chaises font notamment partie de ces éléments qui répondent aux attentes du public d'aujourd'hui. Le gravillon était déjà présent à l'origine de l'île; par contre, l'herbe actuelle n'y est que depuis les années 1960. Toute verdure n'est pas absente, car la statue de Rousseau sera entourée d'un parterre de plantes.

- Ce projet augmente le nombre de places assises. Il est prévu 70 m linéaires d'assise avec les gradins.
- Le projet est divisé en trois propositions séparées de crédit, car le contour en pavé qui répond aux exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'était pas prévu au départ, de même que la restauration de la barrière périphérique, quant à l'éclairage événementiel extérieur, il constitue un plus mais n'est pas indispensable.
- Concernant la mare, il n'est pas prévu d'y toucher dans le cadre de ce projet.
- Il est prévu une fontaine simple dans le projet. M. Oertli n'est pas certain que l'île soit l'endroit le plus adéquat pour y installer une fontaine plus originale qui nécessiterait un autre équipement.
- Concernant l'éventuel problème des chaises qui pourraient être jetées à l'eau, M. Oertli compte sur la présence rassurante de la buvette pour exercer une sorte de vigilance sociale. A Berne ou à Bâle, où ce type de mobilier existe déjà, les chaises ne souffrent pas souvent de vandalisme.
- L'espace entre les pavés du pourtour est trop serré pour que les pieds des déambulateurs s'y encastrant.

Par ailleurs, une commissaire souhaite attirer l'attention des concepteurs du projet sur une des pointes de l'île où figurent, sur un bloc en calcaire blanc, une inscription du constructeur de l'île et l'année de construction, 1585. Elle prie de faire attention à ne pas dissimuler cet élément.

Un commissaire propose d'auditionner la GIM au sujet de l'accès à l'île Rousseau qui, avec un portail, serait conditionnée aux heures d'ouverture et de fermeture de la buvette.

Les questions seront posées par écrit, car la majorité de la commission refuse l'audition de la GIM.

Séance du 10 novembre 2010

Les réponses de la GIM aux deux questions qui ont été posées sont les suivantes:

- La GIM confirme la fermeture nocturne par portail.
- Le tea-room vente à l'emporter qui exploitera la buvette fermera dès minuit ou à 2 h du matin, selon dérogation.

Le président insistera auprès de la GIM pour savoir si la buvette sera aussi ouverte en hiver. Il rappelle que le nouvel aménagement de l'île doit être prêt pour 2012.

Une discussion est ouverte et les positions des différents groupes sont les suivantes:

Le Parti démocrate-chrétien déclare qu'il votera contre le projet, car il est scandaleux de limiter l'accès de l'île Rousseau à la population. En outre, il déplore aussi le manque de précision des informations envoyées à la commission: ainsi on ignore si la buvette sera ouverte tous les jours de semaine, on ne connaît pas les heures d'ouverture et on se sait pas si le tenancier sera le seul à détenir la clé du portail.

Pour lui, c'est le projet d'ensemble qui n'est pas bon. Il souhaiterait que l'administration présente un autre projet, et cette fois en y conservant les bancs.

A gauche toute! estime que le projet est intéressant, y compris les chaises mobiles, même si le groupe regrette la disparition des bancs fixes. Mais, pour A gauche toute!, le problème majeur réside dans la question du portail et de la fermeture nocturne, qui se justifierait seulement par la nécessité de protéger les chaises. A gauche toute! propose donc de voter la proposition PR-809 en amputant la demande de crédit du coût du portail. Si cela implique de renoncer aux chaises, c'est un moindre mal. Des informations précises concernant le prix du portail sont demandées. A gauche toute! propose, à titre pratique, de voter immédiatement la demande de crédit amputée de la rubrique entière du mobilier.

L'Union démocratique du centre n'est pas satisfait du pavage périphérique, estimé à 325 500 francs, ni des réponses rassurantes au sujet de la praticabilité de ce cheminement par les personnes à mobilité réduite. Elle souhaiterait que l'administration présente un nouveau budget pour un revêtement lisse et coloré.

Une commissaire socialiste évoque le charme du jardin des Tuileries, à Paris, où le sol est revêtu de gravillon et où les visiteurs peuvent s'asseoir dans des chaises mobiles. Certes, si les chaises ne sont pas sécurisées, elles risquent de finir dans l'eau, c'est pourquoi cette commissaire est favorable au portail. A ce sujet, elle déplore l'état dans lequel est laissé le parc des Bastions après certaines fêtes improvisées au pied du mur des Réformateurs. Au sujet du portail, elle se demande qui va assurer son ouverture et sa fermeture pendant les mois où la buvette ne sera pas exploitée.

Le Parti libéral fait remarquer que l'on peut mettre un portail tout en supprimant la clé. Pour sa part, il n'imagine pas que le parc des Eaux-Vives ouvre et ferme selon les horaires de son restaurant. Il aimerait connaître l'avis de l'exploitant de la buvette à ce sujet. Il souhaiterait éviter le débat sur les chaises et le portail en séance plénière. Mais, avant d'en arriver là, il souhaiterait que l'administration réfléchisse à d'autres moyens de sécuriser les chaises.

Le Parti radical fait remarquer qu'il ne souhaite pas refuser le projet, mais seulement le portail et les chaises. Il souhaiterait que, outre le coût du portail, le président se renseigne aussi sur le prix des chaises.

Le président, qui exprime la position des commissaires du groupe des Verts, rappelle que le Conseil municipal a déjà refusé un concours en demandant aux services de la Ville d'en préparer un en interne. Il estime qu'il faut leur en savoir gré de s'être exécuté relativement vite. Il invite les commissaires à ne pas refaire le projet qui leur est proposé.

Séance du 17 novembre 2010

Le président évoque la plus récente réponse de la GIM qui signale que le tea-room vente à l'emporter de l'île Rousseau ne sera pas chauffé. Il en conclut que

l'établissement ne sera ouvert que lors de la belle saison. En automne et en hiver, sa réouverture dépendra de la météo. Quant au portail, sa fermeture et son ouverture seront placées sous la responsabilité du gérant de la buvette ou de la police municipale.

Il signale qu'il n'a pas reçu de réponse du Service des espaces verts au sujet du prix isolé du portail.

Prises de position des groupes

A gauche toute! déclare avoir été stupéfaite qu'un portail était prévu sur l'île Rousseau, ce qui contredit le principe «Rousseau pour tous». Pour A gauche toute!, il est hors de question de confier l'accès à l'île au bon vouloir du gérant, de la police municipale ou d'un concierge. A gauche toute! souhaite néanmoins rester constructive et aller de l'avant, elle propose donc de supprimer du projet la ligne «Mobilier et portail» et, si cette suppression est acceptée, le groupe soutiendra la proposition PR-809. En cas d'acceptation de cet amendement, A gauche toute! espère que le Conseil administratif présentera une proposition pour les chaises, voire les bancs, ainsi que pour les poubelles.

Une socialiste est d'accord avec l'amendement d'A gauche toute!, car elle n'est pas convaincue par le portail. Une autre socialiste est favorable au portail qui, dit-elle, était déjà là à l'origine de l'île.

Le Parti radical est d'accord avec les chaises mobiles, mais seulement si le portail est accepté. Si, par contre, il est refusé ainsi que les chaises, cela ne l'empêchera pas de voter la proposition PR-809, car cela évitera à la Ville de devoir trouver une solution pour que les chaises ne finissent pas dans l'eau.

Le Parti démocrate-chrétien continue de trouver le projet bancal, il aurait voulu plus de gazon et regrette les bancs.

Les Verts sont favorables à l'ouverture. Pour eux, l'île est un espace symbolique, dédié à un grand écrivain. Or l'inspiration et l'esprit créatif s'expriment souvent pendant les heures nocturnes, à la lumière de la lune. C'est pourquoi fermer l'île la nuit équivaut à donner un message négatif. D'un autre côté, le projet en lui-même n'est pas mauvais. Il est donc favorable à ce que l'île reste ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

L'Union démocratique du centre souhaiterait que la proposition PR-809 ne soit pas retouchée. En acceptant le portail, on peut ensuite décider de le laisser ouvert si c'est mieux. Quant aux chaises, si le portail est ouvert pendant la nuit, il suffirait de les attacher avec des chaînes.

Le Parti libéral soutiendra l'amendement d'A gauche toute! Il est défavorable au portail et aux chaises mobiles qui ne se justifient pas dans un endroit si petit. Il est également pour l'ouverture permanente de l'île.

Votes

Le président met aux voix l'amendement demandant la suppression, dans la proposition PR-809, du montant de 87 000 francs correspondant au coût du mobilier et du portail.

L'amendement est approuvé par 8 oui (2 AGT, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 6 non (2 S, 2 Ve, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Le président met aux voix la recommandation suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter une proposition complémentaire pour installer sur l'île Rousseau des bancs et des poubelles.»

La recommandation est refusée par 5 non (1 R, 2 Ve, 2 UDC) contre 4 oui (2 AGT, 2 DC) et 6 abstentions (3 S, 1 Ve, 2 L).

Le président met aux voix la proposition PR-809 amendée. Elle est acceptée par 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (DC).

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 373 000 francs destiné au réaménagement des surfaces de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 373 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 170 000 francs destiné à la restauration de la barrière périphérique de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

PROJET D'ARRÊTÉ III

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 246 000 francs destiné à l'éclairage périphérique du bastion de l'île Rousseau.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 246 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le crédit de 135 000 francs destiné à l'étude du réaménagement de l'île Rousseau, voté par le Conseil municipal le 9 février 2010, est bouclé.